

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 9 REJEB 1433 (31 MAI 2012)

*

I. Le conseil du gouvernement a approuvé les accords internationaux suivants :

- 1. Convention n° 102 concernant la norme minimum, de la sécurité sociale adoptée à Genève le 28 juin 1952 à la 35ème session de la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail.**
 - ◆ **Projet de loi n° 47-12 portant approbation de ladite Convention.**

- 2. Convention arabe de coopération pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, portant création de l'agence arabe de l'énergie atomique, faite à Alexandrie le 11 septembre 1964 et amendée le 26 mars 1982.**
 - ◆ **Projet de loi n° 53-12 portant approbation de ladite Convention.**

II. Présentation d'exposés :

- 1. Le ministre de la justice et des libertés a présenté un exposé succinct sur le rapport d'étape présenté par le gouvernement marocain devant le conseil des Nations Unies aux droits de l'homme relatif à l'examen périodique universel des droits de l'homme.**

- 2. Le ministre de l'économie et des finances a présenté un exposé sur la situation de l'économie marocaine pendant les premiers mois de l'année 2012 et les perspectives de fin d'année.**

- 3. Le ministre de l'éducation nationale a présenté un exposé à propos des mesures prises pour l'organisation des examens du baccalauréat au titre de l'année 2012.**